

Appel à poèmes - Inspirés librement des *Quatre saisons* de Vivaldi

A l'initiative de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, en collaboration avec Haut Parleurs ! et sous le marrainage de la poétesse Michèle Finck, dans le cadre de Strasbourg capitale mondiale du livre.

Règlement

Par souci de clarté, les substantifs sont utilisés dans un sens neutre, se référant autant au féminin qu'au masculin.

Préambule

Du 29 janvier au 1er février 2025, l'Orchestre philharmonique de Strasbourg présentera un nouveau format de concerts intitulé « L'heure joyeuse » à la Cité de la musique et de la danse. Sous la direction de Charlotte Juillard, les musiciens interpréteront *Les Quatre Saisons* d'Antonio Vivaldi.

En parallèle à la composition de ces célèbres concertos, Vivaldi a lui-même écrit quatre sonnets accompagnant son œuvre musicale. L'Orchestre a souhaité prolonger ce dialogue entre musique et poésie en lançant un appel à poèmes.

Cet appel à poèmes a pour objectifs d'encourager la création de textes poétiques originaux, de promouvoir l'accès à la littérature et à la poésie, de tisser des liens entre écriture et musique, de favoriser l'inclusion des publics et la dimension participative des concerts de l'Orchestre.

Article 1 – Présentation de l'appel à poèmes

Cet appel à poèmes est ouvert à tous. À ce titre, aucune expérience préalable dans l'écriture ou dans la musique n'est requise. L'appel à poèmes est scindé en deux catégories : catégorie « **moins de 15 ans** » et catégorie « **plus de 15 ans** ».

Chaque participant peut soumettre jusqu'à trois textes maximum.

Les poèmes devront être inspirés, au choix :

- de l'un des quatre concertos des *Quatre Saisons* de Vivaldi ;

- des poèmes écrits par Vivaldi pour les *Quatre Saisons*, [disponibles en italien et en français sur le lien ici](#) ;
- de l'une des saisons de l'année.

La production littéraire proposée doit :

- être une **œuvre originale** n'ayant jamais été publiée ;
- compter **250 mots maximum** ou tenir en **2 minutes de lecture à voix haute maximum** ;
- **être de forme libre**, rimés ou non, versifiés ou non.

Les poèmes accompagnés d'une iconographie ou de productions plastiques (dessins, collages...) ne pourront être reçus.

À l'issue des délibérations du jury, une vingtaine de poèmes au maximum seront sélectionnés. Les textes poétiques retenus seront présentés lors des concerts de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg des *Quatre Saisons* de Vivaldi. Les auteurs des textes auront le choix de dire sur scène leur propre texte, et bénéficieront d'un atelier de mise-en-voix de poésie proposé par Haut Parleurs ! Les personnes qui ne souhaiteraient pas lire pendant les concerts pourront entendre leur texte lu par un membre du jury. Ce choix sera communiqué par courriel lors de l'annonce des lauréats.

Article 2 - Calendrier

- Début du dépôt des textes : dès publication du présent règlement.
- **Fin du dépôt des textes : lundi 2 décembre 2024 à 12h.**
- Annonce des résultats : semaine du 13 janvier 2025.
- Ateliers de mises en voix proposés par Haut Parleurs ! pour les lauréats : semaine du 20 janvier 2025.

Date des concerts :

- Grand public : **mercredi 29 janvier à 19h et jeudi 30 janvier à 12h30.**
- Jeune public : **samedi 1er février à 10h30 et à 17h.**

Article 3 - Modalités de participation

Quelle que soit la catégorie (« plus de 15 ans » ou « moins de 15 ans »), pour participer à l'appel à poèmes les candidats doivent :

- Prendre connaissance du présent règlement.
- Dactylographier leur manuscrit en Times New Roman 12 – interligne 1,5 – justifié – page(s) numérotée(s).

- Ajouter une page de garde comportant uniquement un pseudonyme choisi par le participant autre que son propre nom, le titre du poème et son nombre de mots. Tout manuscrit qui ne respecte pas l'anonymat par le biais du pseudonyme sera refusé.
- Le titre du texte ne peut pas être une simple reprise du thème du concours.
- Envoyer leur texte à l'adresse électronique poesieops@gmail.fr avant le 2 décembre 2024 à 12h, sous forme d'un seul document au format PDF. Chaque document doit contenir un seul texte. Si le candidat soumet plusieurs textes, il doit envoyer un document distinct pour chaque texte
- Le document devra être nommé selon le modèle suivant : "Catégorie_Pseudonyme_Titre du poème", par exemple : "Moins de 15 ans_Coquille de Terre_ Chant d'automne". Un accusé de réception de la part de Haut Parleurs ! confirme sa réception. Les coordonnées de l'auteur (téléphone, nom et prénom) doivent apparaître dans le corps du mail, mais en aucun cas sur la pièce jointe.

A ces dispositions générales s'ajoutent des modalités spécifiques

Pour les personnes mineures :

La participation des auteurs de la catégorie « moins de 15 ans » et celle des mineurs de la catégorie « plus de 15 ans » doit être validée par un mot signé de l'un des tuteurs légaux, attestant de l'acceptation du règlement, ainsi que de l'autorisation de participation pour le mineur (voir modèle en annexe).

Pour les personnes sourdes et malentendantes :

Les participants ont la possibilité d'envoyer leur poème en Langue des Signes Françaises en format vidéo, qui pourra éventuellement être traduit le jour du concert, à l'adresse électronique poesieops@gmail.fr, sous la forme d'un lien we-transfer.

Article 4 – Procédure de sélection par le jury

La sélection des poèmes se fait en deux étapes :

- Une pré-sélection de poèmes effectuée par Haut Parleurs !
- La sélection finale effectuée par un comité composé de Michèle Finck et de 4 membres issus de Haut Parleurs ! et de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg.

Ce jury effectue une sélection de vingt-quatre textes maximum – douze de la catégorie « moins de 15 ans » et douze de la catégorie « plus de 15 ans ».

Les poèmes issus de la catégorie « plus de 15 ans » seront présentés lors des concerts Grand Public. Les poèmes issus de la catégorie « moins de 15 ans » seront présentés lors des concerts Jeune Public. Se référer au calendrier sur l'article 2 de ce règlement.

Les poèmes seront choisis en fonction du respect des contraintes et du lien à Vivaldi et aux saisons, de leur originalité mais également pour leur style. Les auteurs de ces vingt-quatre textes sont informés par courrier électronique.

Le comité de sélection et de pré-sélection est souverain et n'a pas à motiver ou à justifier ses choix. Ses décisions ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une réclamation ou demande d'explication de quelque nature que ce soit, ni être remises en cause.

Article 5 – Déroulé des concerts

Les concerts – tant pour le Grand Public que pour le Jeune Public – comporteront un maximum de quinze minutes de lectures entre les pièces des *Quatre Saisons* de Vivaldi. Les poèmes choisis de chacune des deux catégories seront répartis sur les deux concerts qui les concernent, de telle sorte que chaque concert comporte environ six poèmes mis en voix.

L'Orchestre mettra deux invitations à la disposition du gagnant et un accompagnateur, pour la représentation à laquelle sera restitué son poème.

Une traductrice en Langue des Signes Française sera présente le mercredi 29 janvier à 19h lors du concert Grand Public et le 1er février à 10h30 lors du concert Jeune Public.

Article 6 – Garanties des participants

Chaque candidat garantit l'originalité de l'œuvre qu'il présente, à défaut de quoi le plagiat ou la contrefaçon pourraient lui être reprochés et le participant concerné en supporterait seul les conséquences prévues par la loi.

Les textes ne doivent pas être constitutifs de contenu :

- à caractère raciste, sexiste, homophobe.
- à caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux à l'égard de tiers, personnes physiques ou morales.

Le participant garantit qu'il est le seul titulaire des droits d'auteur relatifs au texte et déclare qu'il a, le cas échéant, procédé à toute acquisition de droits à son profit de la part de toute personne physique ou morale qui aurait contribué, à un titre quelconque, à l'écriture du texte.

Pour les participants mineurs, le respect des contraintes, l'originalité et le sujet du poème ainsi que son bon envoi relèvent de l'autorité parentale.

Chaque participant s'engage à céder les droits non exclusifs de son texte pour sa mise en voix lors des concerts de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg.

Article 7 - Responsabilité des organisateurs

Pour garantir les droits de propriété intellectuelle des auteurs, les textes sélectionnés seront utilisés strictement dans le cadre défini par l'Article 1.

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas :

- de préjudice de quelque nature que ce soit survenu à l'occasion de la participation à l'appel à poèmes ;
- de non-réception des textes ;
- d'utilisation frauduleuse des textes remis par leurs auteurs ;
- de plagiat.

Article 8 - Acceptation du règlement

La participation à l'appel à poèmes implique l'acceptation pleine et entière du règlement par les participants. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout participant qui ne respecterait pas le présent règlement. Cette exclusion pourra se faire à tout moment et sans préavis.

Article 9 – Droit applicable

L'appel à poèmes et le présent règlement sont soumis au droit français.

Annexe – Autorisation parentale de participation pour les personnes mineures

Je soussigné(e)
demeurant au, représentant légal
de l'enfant
né(e) le .../.../..... ayant le plein exercice de l'autorité parentale
l'autorise à :

- Participer à l'Appel à Poèmes de l'Orchestre philharmonique de
Strasbourg
- Restituer son poème lors d'un concert de l'Orchestre
philharmonique de Strasbourg - dans le cas où l'enfant mineur
le souhaite

Je certifie :

- Qu'il/elle a bien pris connaissance du règlement de l'Appel à
Poèmes
- Qu'il/elle est bien l'auteur de l'œuvre déposée

Fait à, le 2024

Signature